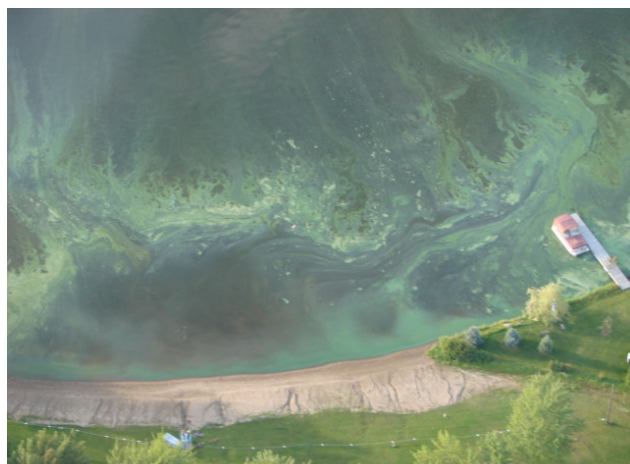




3 800 Boul. Casavant Ouest  
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8E3  
Tél. : (450) 773-2223  
Fax : (450) 773-2226  
[cvano@cogebv.qc.ca](mailto:cvano@cogebv.qc.ca)  
[www.cogebv.qc.ca](http://www.cogebv.qc.ca)

## Qu'est-ce que les cyanobactéries ?

Depuis quelques années un phénomène inquiétant a pris de l'ampleur. Une prolifération massive de fleurs d'eau de cyanobactéries, communément appelées algues bleue-vertes, s'est étendue à plusieurs lacs du Québec. Ces organismes présents de plus de 3 milliards d'années sont inoffensifs lorsqu'ils sont présents en petite quantité et font partie intégrante du système de



Lac Roxton  
©Robert Lavigne

chacun des lacs et rivières. Ils ont même participé activement à la formation d'oxygène, lors de l'apparition de la vie sur terre. Cependant, lorsque leur nombre augmente, ceux-ci dégagent des toxines qui rendent dangereuses pour la santé humaine et animale toutes les formes de contact avec l'eau affectée.

Cette problématique n'est pas propre au Québec, mais le nombre de lacs qui ont été affectés par ce phénomène inquiète la population. Au cours des dernières années et plus particulièrement des étés 2006 et 2007, ce phénomène s'est accru ce qui a incité plusieurs groupes de riverains, ainsi que le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs à agir. Celui-ci a donné comme mandat au Conseil de gestion du Bassin versant de la Yamaska (COGEBY) de sensibiliser et d'informer la population par rapport à ce

phénomène. C'est pourquoi au cours des 10 prochaines semaines, des articles concernant les cyanobactéries seront publiés expliquant tour à tour la cause des cyanobactéries, les effets sur la santé et sur l'économie, comment reconnaître les algues bleues-vertes et les gestes à pratiquer chaque jour pour limiter leur propension.

**Donc veuillez suivre, à chaque semaine, notre rubrique sur les cyanobactéries afin de vous informer sur ce phénomène,**

Pour toutes informations contactez avec le **COGEBY** au (450) 773-2223 ou allez sur le site du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs où un guide d'identification des cyanobactéries est disponible : [www.mddep.gouv.qc.ca](http://www.mddep.gouv.qc.ca)

Si vous pensez avoir vu une prolifération de cyanobactéries signalez-la grâce à un constat visuel au : [www.mddep.gouv.qc.ca](http://www.mddep.gouv.qc.ca)